

LE NEUF, L'IMMOBILIER OÙ IL FAIT BON VIVRE



LE CONFORT d'un logement neuf , LA SÉCURITÉ...



DES GARANTIES qui vous protègent
(Biennale, Décennale, Parfait achèvement)



Des logements **RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**
& **ÉCONOMES EN ÉNERGIE**



Une recherche de locataire **SIMPLIFIÉE**



Une conception **ACTUELLE & FONCTIONNELLE**



DES FRAIS DE NOTAIRE RÉDUITS entre 2 et 3 %
contre 8% dans l'ancien



DES AVANTAGES FISCAUX
Défiscalisation Loi Pinel



DES FRAIS D'ENTRETIEN LIMITÉS



L'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE partielle
pendant 2 ans (pour la plupart des communes)



UN PATRIMOINE DURABLE